

Date de date of	dernier last	prochain / next		
		class 1	class 2	LAPL
Examen médical Medical examination	06/12/2021	14/01/2023 14/01/2023*	14/01/2027	14/01/2027
ECG	14/01/2021	14/01/2025	20/04/2035	
Audiogramme Audiogram	06/12/2021	14/01/2027	14/01/2027	
Examen médical étendu Extended medical	14/01/2021			

<input checked="" type="checkbox"/> Limitations ou conditions / limitations or conditions réant	<input type="checkbox"/> no or not tested <input checked="" type="checkbox"/> yes	<p style="text-align: center;">Medical requirements for instrumental rating fulfilled</p> <hr/> <p>Autres remarques / further remarks:</p>
--	--	--

IX	Medical class issued	1 / 2 / LAPL
IX	Valid until	
	class 1 (CPL/ATPL)	14/01/2023
	comm. pilote unique avec pas *	14/01/2023
	class 2 (PPL)	14/01/2027
	LAPL	14/01/2027
XI	Date of issue / valid after	06/12/2021
XI	Médecin conseil / AME	Signature AME / signature
	Dr. med. Alexis Hyde	
	Rue de Contamines 26	
	CH-1206 Genève	
	Phone: +41 22 735 05 88 E-mail: info@cabinnet-hyde.ch	

as licensee / licencing authority / France	nom du porteur / last, first name of holder Maxime Balthazar, Antoine	issuance / date of birth 1993	lu porteur / signature of holder 
n° / licence number .CH003222818	nationality ;		

Etablissement des certificats médicaux

Périodicité des examens

Licence	Classe 1 - CPL, ATPL	Classe 2 - PPL	Classe LAPL
Examen initial	AeMC	AeMC ou AME	AeMC ou AME
Fréquence de l'examen médical de routine	Jusqu'à 60: tous les ans puis à 60: tous les 6 mois	Jusqu'à 40: tous les 5 ans 40-49: tous les 2 ans puis à 50: tous les ans	Jusqu'à 40: tous les 5 ans puis à 40: tous les 2 ans
Hémoglobine	Lors de chaque examen	À l'examen initial	Si cliniquement indiqué
Radiopulmonaire	Si cliniquement indiqué	Si cliniquement indiqué	-
ECG	À l'examen initial, puis jusqu'à 30: tous les 5 ans 30-39: tous les 2 ans 40-49: tous les ans puis à 50: à chaque examen	À l'examen initial à partir de 40 ans puis à 50: tous les 2 ans	Si cliniquement indiqué
Audiogramme	À l'examen initial, puis jusqu'à 40: tous les 5 ans puis à 40: tous les 2 ans	Lors de la délivrance initiale de la qualification puis à 40: tous les 5 ans à 40: tous les 2 ans	-
Examen otorhinolaryngologique	à l'examen initial	à l'examen initial	si indiqué
Examen ophtalmologique approfondi	À l'examen initial, puis selon EASA Part-MED	À l'examen initial, puis selon EASA Part-MED	-
Dosage des lipides	À l'examen initial puis à 40 ans	Si deux facteurs de risque ont été identifiés: à l'initial, puis à 40 ans	-
Examen fonctionnel pulmonaire	À l'examen initial, puis si cliniquement	Si cliniquement indiqué	-
Analyse d'urine	À chaque examen	À chaque examen	À l'examen initial, à partir de 50 ans et si cliniquement indiqué

Ce tableau résume les principales exigences. Pour les textes complets, se référer au règlement EASA Part-MED.

Remarque:

Tout examen complémentaire peut être exigé n'importe quand s'il est indiqué par l'examen clinique (EASA Part-MED).

La périodicité des différents examens correspond aux normes EASA. Les sous-examens peuvent être avancés ceci afin d'être en phase avec l'examen périodique.

* opération de transport aérien commercial à pilote unique avec des passagers (EASA Partie MED, A.045a)

Le certificat d'homologation commercial à pilote unique avec deux passagers (EASA Partie MED. A. 045a)

Code ID: -1cf726d:17d8ecdb4c5:-7ff

EASA Part-MED
Issued in accordance with Part-MED
This medical certificate complies with
EASA Form 147 Issue 1

Certificat médical
Medical Certificate
à joindre à la licence Part-FCL

CLASSE 1 / 2 / LAPL